

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)

« Pour une Europe à visage humain »



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING
DU CONSEIL DE L'EUROPE

LA CONFÉRENCE DES OING ET LE CONSEIL DE L'EUROPE

Une assemblée pionnière de la société civile

« La voix de la société civile organisée et autonome se fait entendre à l'échelle de la Grande Europe grâce à la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING). Près de 400 OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe sont réunies en son sein. D'implantation continentale, regroupant des fédérations d'associations nationales et locales dans chacun des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, comme dans d'autres parties du monde, de compétences très diverses (à vocation humanitaire, sociale, éducative, juridique, syndicale, ...), les OING fusionnent tous les acteurs et tous les niveaux de gouvernance, publics et privés.

La société civile s'incarne en ces corps intermédiaires, lieux privilégiés de la démocratie participative que sont les OING. Leur rôle est vital, garantissant la liberté d'expression et d'association et, par là, la transparence et responsabilité d'un gouvernement démocratique. Elles constituent le véritable lien entre les instances politiques européennes et 800 millions de personnes. Grâce à ces OING solidaires et bénévoles, la Conférence des OING œuvre pour la défense, la promotion et l'enrichissement des valeurs et des droits fondamentaux de l'identité démocratique européenne, afin que chaque personne puisse en bénéficier sur le territoire européen.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe est la seule assemblée de la société civile jouant un rôle institutionnel au sein d'une organisation internationale intergouvernementale. Elle offre un espace de participation et de délibération libre et innovante, permettant à des citoyennes et citoyens engagés et à leurs associations représentatives de contribuer directement à la construction de l'Europe. L'honneur revient au Conseil de l'Europe d'être le premier à avoir instauré dès sa création un statut consultatif, puis participatif, des OING, et à leur reconnaître ainsi la place institutionnelle qu'elles occupent dans la nouvelle gouvernance, aux côtés des représentant(e)s des pouvoirs exécutif, législatif et des pouvoirs locaux et régionaux (« Quadrilogue »).

Aujourd'hui, soixante ans après la création du statut consultatif, forte de ses acquis et dotée d'une architecture modernisée, la Conférence des OING du Conseil de l'Europe a l'ambition d'œuvrer pour une nouvelle grande étape du dialogue de la société civile européenne avec les pouvoirs publics et les institutions. Face aux graves défis mondiaux qui mettent en péril la démocratie, les droits humains et la cohésion sociale, la lourde responsabilité incombe à la société civile d'agir avec courage et détermination, à tous les niveaux, pour assurer le mieux vivre ensemble, l'indispensable lien social, la sauvegarde d'une Europe unie, plus inclusive, plus humaine et le rayonnement de ses valeurs démocratiques et humanistes dans le monde. »

Jean-Marie HEYDT,
Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING
DU CONSEIL DE L'EUROPE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (OING)

« Pour une Europe
à visage humain »

UN PARTENARIAT FONDÉ SUR L'HISTOIRE

Soixante ans de démocratie participative

La société civile organisée œuvrant pour la construction de l'Europe unie est à l'origine du Conseil de l'Europe dont elle a proposé la création pour remédier aux traumatismes de la seconde guerre mondiale. Dès 1952, l'institution d'un statut consultatif pour les OING représentant la société civile auprès du Conseil de l'Europe a pour but « d'intensifier la participation active de toutes les citoyennes et des citoyens à la conduite des affaires publiques ». Depuis, les relations entre les OING et le Conseil de l'Europe se sont resserrées.

Depuis le milieu des années 1970, les OING dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe organisent et structurent leur représentation. Elles se réunissent en conférence plénière, instituent une Commission de liaison et mettent en place des regroupements thématiques. L'instauration d'un véritable partenariat avec le Conseil de l'Europe marque leur volonté politique commune d'y associer la société civile.

Ce partenariat se traduit par le renforcement du statut consultatif des OING en un statut participatif, depuis 2003. Les OING contribuent ainsi activement au processus de décision, à l'élaboration des instruments juridiques du droit européen et à leur mise en œuvre. Elles développent la coopération entre le Conseil de l'Europe et la sphère associative dans ses Etats membres, veillant à ce que ses institutions répondent aux aspirations des Européennes et des Européens.

« Le rôle important que doivent jouer la Commission de liaison en tant qu'organe démocratiquement élu représentant toutes les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, et les regroupements thématiques des OING en tant que leur porte-parole et, par là même, des millions de citoyennes et de citoyens européens, qui travaillent dans les différents secteurs qu'elles représentent », est souligné par le Comité des Ministres (Res (2003)8). Il est également reconnu par toutes les institutions du Conseil de l'Europe.

L'ensemble des OING dotées du statut participatif réunies en session plénière est appelé Conférence des OING, depuis 2005. Reconnue comme un des quatre piliers du Conseil de l'Europe, celle-ci y représente la société civile aux côtés du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, constituant le « Quadrilogue » de l'Organisation. A l'issue d'une grande réforme interne aboutie en 2012, l'architecture de la Conférence est modernisée, en phase avec les autres piliers de l'Organisation.

LE STATUT PARTICIPATIF DES OING

Le statut participatif est octroyé par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, après consultation des organes politiques, dont, en premier lieu, la Conférence des OING, et avec l'accord du Comité des Ministres.

Obligations :

> représentativité dans un domaine de compétence ou d'action du Conseil de l'Europe

- > présence dans un nombre significatif de pays européens
- > capacité à développer la coopération entre acteurs
- > capacité à contribuer de façon active aux délibérations et actions du Conseil de l'Europe
- > aptitude à diffuser des travaux du Conseil de l'Europe auprès des citoyen(ne)s

UN ART DE LA DÉLIBÉRATION

Une force de proposition au sein du « Quadrilogue »

La Conférence des OING est l'institution représentant les OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. A ce titre, elle détermine l'action générale à mener pour organiser sa participation au « Quadrilogue », y assure le bon fonctionnement du dispositif participatif et œuvre pour l'affirmation du rôle politique de la société civile, au sein du Conseil de l'Europe et dans ses Etats membres. Elle définit ses orientations et adopte ses programmes d'action.

La Conférence des OING se réunit en session plénière au siège du Conseil de l'Europe, à Strasbourg deux fois par an, pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire. Elle dialogue avec les représentant(e)s des institutions et organes du Conseil de l'Europe et adopte des avis et recommandations sur les questions de fond au sujet desquelles elle est consultée par le Comité des Ministres, ou de sa propre initiative. Son travail délibératif est structuré par ses organes décisionnels, le Bureau et la Commission permanente, et est fondé sur l'activité régulière de ses organes thématiques, les commissions et expert(e)s.

Le Bureau, organe exécutif de la Conférence des OING, assure la mise en œuvre de ses décisions et de sa politique de communication interne et externe. Il se compose du/de la président(e), de trois vice-président(e)s, de quatre rapporteur(e)s élu(e)s par la Conférence plénière pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois. La structure de gestion financière des OING y est également représentée.

La Commission permanente (ancienne Commission de liaison), assure la coordination et la cohérence des travaux de la Conférence et de ses commissions thématiques. Elle veille au respect des grandes orientations de la Conférence et a un rôle de consultation et de proposition pour celle-ci et son Bureau. Elle se compose des membres du Bureau, des président(e)s et vice-président(e)s élu(e)s des commissions thématiques et des expert(e)s de la Conférence des OING.

Les commissions thématiques développent l'action de la Conférence des OING dans les champs prioritaires :

« Droits de l'homme », « Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux », « Education et culture ». « Egalité entre femmes et hommes », ce domaine transversal à toutes les commissions étant coordonné par une experte élue en session plénière. Les commissions se réunissent pendant les sessions plénières et travaillent en synergie avec les commissions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Elles conduisent une réflexion de fond et élaborent les positions votées en plénière sur les grands thèmes de l'actualité relevant de leur compétence. Elles s'appuient sur des groupes de travail spécialisés.

GRANDES PRIORITÉS DE LA CONFÉRENCE DES OING

- > promouvoir les valeurs et droits fondamentaux du Conseil de l'Europe
- > la démocratie, l'Etat de droit, les droits humains, notamment l'égalité entre femmes et hommes, y compris la lutte contre les violences faites aux femmes
- > la solidarité dans le cadre de l'interdépendance mondiale, notamment la solidarité de l'Europe avec ses voisins du Sud dans le cadre de la région euro-méditerranéenne
- > la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- > le développement durable, l'éducation et la culture
- > le droit en matière d'ONG
- > la démocratie participative, en particulier la participation des ONG au processus décisionnel
- > le vivre ensemble / le dialogue dans des sociétés caractérisées par la diversité



Avis sollicités par le Secrétaire Général et les organes du Conseil de l'Europe

- > Avis annuel sur l'octroi et le retrait du statut participatif des OING
- > Avis sur la Recommandation 1893 (2009) de l'Assemblée parlementaire concernant l'avenir du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) et la proposition pour une nouvelle résolution statutaire sur le Centre Nord-Sud, (CONF/SC(2010)1), du 28 avril 2010
- > Avis sur la Recommandation 1908 (2010) de l'Assemblée parlementaire relative au lobbying dans une société démocratique (code européen de bonne conduite en matière de lobbying), du 6 octobre 2010

Consulter les documents officiels de la Conférence des OING (avis, recommandations, résolutions) :

> <http://www.coe.int/T/NGO/>

UNE ŒUVRE NORMATIVE D'AVANT-GARDE

Une action de terrain pour une société civile européenne active et solidaire

La Conférence des OING s'engage pour soutenir et renforcer la société civile, socle de la démocratie participative à l'échelle européenne, en particulier dans les pays en transition démocratique ou encore au Bélarus. A cet effet, elle développe des activités normatives, des activités de suivi de la mise en œuvre des normes et instruments du Conseil de l'Europe dans ses Etats membres et des activités de coopération, qui bénéficient de l'appui de l'Organisation, comme du partenariat de nombreux acteurs de la société civile et des institutions publiques, européennes, nationales et internationales. Elle met à la disposition de la société civile et des autorités politiques des instruments novateurs pour améliorer la pratique de la démocratie, des droits humains et de l'Etat de droit.

Elle organise régulièrement des congrès régionaux, des conférences thématiques, des séminaires de formation ou des journées d'études à l'attention de ses membres et d'ONG nationales, sur différents thèmes d'intérêt politique ou sociétal afférents aux droits humains, à l'échelle régionale ou européenne, tant au siège du Conseil de l'Europe que dans ses Etats membres, en particulier en Europe orientale et dans d'autres Etats voisins, notamment du sud de la Méditerranée. Elle apporte également son appui à un grand nombre d'initiatives de ses OING membres et d'autres acteurs de la société civile au niveau européen et national. En 2011, elle a instauré un grand forum annuel de la société civile.

Elle a créé le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, qui, depuis 2008, suit l'application de la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe (CM/Rec(2007)14). Cet organe vise la création d'un environnement favorable aux ONG dans toute l'Europe, par l'examen de la législation nationale relative aux ONG et sa mise en œuvre, ainsi que par la promotion des normes du Conseil de l'Europe et des bonnes pratiques européennes.

Elle a adopté un Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, qui, depuis 2009, définit au niveau européen un ensemble de principes généraux pour une relation constructive entre pouvoirs publics et ONG. Ce code est reconnu par le Comité des Ministres comme « document de référence pour le Conseil de l'Europe et de base permettant de développer le cadre offrant aux citoyens les moyens de participer à la conduite des affaires publiques dans les pays européens » (Déclaration CM 21/10/2009).

Elle a lancé une boîte à outils pour la pratique du dialogue interculturel, en 2012, afin de faire face à l'accumulation de problèmes non résolus en matière de gestion de la diversité et des migrations, qui ont conduit à un niveau intolérable d'infractions en matière de droits humains dans les pays européens. Il s'agit d'un guide pratique pour mener le dialogue là où il est le plus nécessaire.

La Conférence des OING participe et contribue également aux activités des comités directeurs et comités d'experts gouvernementaux. Elle est, ainsi, partie prenante de l'élaboration de conventions du Conseil de l'Europe, comme la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, pour ne citer que l'exemple le plus récent. De même, elle participe et contribue activement aux commissions de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe où elle est représentée, ainsi qu'aux diverses initiatives et événements organisés par ses institutions et celles de l'Union européenne où elle est invitée. Elle est, notamment, membre des organes de direction du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, où le « Quadrilogue » s'exprime de manière exemplaire.

INITIATIVES ET RÉALISATIONS MAJEURES

Activités normatives, de suivi et de coopération

- > Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, créé en janvier 2008
- > Le Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel, adopté en octobre 2009
- > La boîte à outils pour la pratique du dialogue interculturel lancée en juin 2012
- > Accord de coopération entre la Conférence des OING et le Centre Nord-Sud, signé le 27 janvier 2010
- > Programme-cadre de trois ans « Renforcer la société civile et la participation des citoyens dans la Fédération de Russie » (2008-2011)

Evénements récents

- > « Journée européenne de la biodiversité », dans le cadre de la session plénière du 26 au 28 avril 2010, à Strasbourg
- > « Table ronde – La burqa : symbole d'oppression ou affirmation identitaire ? », dans le cadre de la session plénière du 21 au 24 juin 2010, à Strasbourg
- > « Forum sur l'universalité des droits de l'homme », en coopération avec European Wergeland Centre, les 21 et 22 octobre 2010, à Oslo
- > Forum de la société civile « Nouveaux défis multiculturels : quels rôles pour les ONG ? », les 24 et 25 mars 2011, à Istanbul
- > Forum de la société civile « Vivre ensemble, concilier la diversité et la liberté dans l'Europe du XXI^e siècle », les 13 et 14 novembre 2011, à Strasbourg
- > Débat de la société civile « Démocratie inclusive », dans le cadre du Forum mondial de la démocratie, le 7 octobre 2012, à Strasbourg

BREF RAPPEL HISTORIQUE

Première étape: le statut consultatif

1951: premier accueil des OING

1972: adoption du premier « Règlement du statut consultatif des ONG » par le Comité des Ministres

1976: intensification de la coopération avec les OING. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Georg Kahn-Ackermann, souhaite qu'elles s'organisent entre elles. Création d'une Commission de liaison

1979: mise à disposition d'un secrétariat, de salles et de moyens d'interprétation

1991: organisation interne des OING en regroupements thématiques

Deuxième étape: le statut participatif

2003: création du statut participatif des OING destiné à faciliter leur collaboration avec les comités directeurs, les comités d'experts et les organes subsidiaires du Conseil de l'Europe

2003: création d'un statut de partenariat pour les ONG nationales

Troisième étape: la reconnaissance politique et la modernisation

2005: la Conférence plénière prend le titre de Conférence des OING

2005: lors du 3^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Varsovie, pour la première fois, la Présidente de la Conférence des OING est invitée à prendre la parole *ès qualité*

2005: le Comité des Ministres décide que la Conférence des OING peut déléguer des représentants aux comités directeurs et comités d'experts, comme l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux

2008-2012: 1^{re} et 2^e grande réforme interne du Règlement et de l'architecture de la Conférence des OING



UNE CONTRIBUTION RECONNUE

AUX FONDEMENTS DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

« Le Conseil de l'Europe joue un rôle irremplaçable dans la création d'une seule Europe. Son mode de coopération intergouvernementale s'enrichit d'une dimension parlementaire éminente – que représente si bien votre Assemblée – ainsi que d'une dimension régionale et locale qu'incarne le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, sans oublier la société civile, présente à travers la Conférence des organisations internationales non gouvernementales. Toute la diversité de notre continent se trouve ainsi représentée dans un ensemble institutionnel. Aucune organisation ne peut revendiquer mieux représenter l'ensemble des Européennes et des Européens. »

Micheline CALMY-REY, Présidente du Comité des Ministres,
Discours devant l'Assemblée parlementaire, le 25 janvier 2010

L'Assemblée parlementaire constate « avec satisfaction que le programme de travail de la Conférence des OING contient plusieurs grands thèmes étroitement liés aux priorités de l'Assemblée. Sur cette base, elle est convaincue que des mesures supplémentaires doivent être prises afin de renforcer une coopération visant une participation des citoyens plus développée et un dialogue avec la société civile ».

Résolution sur la « Coopération entre l'Assemblée parlementaire et la Conférence des OING », (Résolution 1589 (2007))

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et la Conférence des OING concluent un « Mémorandum sur le partenariat entre les pouvoirs locaux et régionaux et les ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe » pour promouvoir « des procédures évolutives et pertinentes de participation des citoyens dans l'intervalle entre les consultations électorales ».

« Mémorandum sur le partenariat entre les pouvoirs locaux et régionaux et les ONG dans les Etats membres du Conseil de l'Europe », mai 2008

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe confirme le rôle de la Conférence des OING dans le « Quadrilogue » de l'Organisation en statuant que de « développer – avec l'aide de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) – l'interaction avec la société civile, dont nous saluons l'action sur le terrain, restera également l'une de nos priorités ».

Déclaration de Madrid, mai 2009,
(CM(2009)50 final – 12 mai 2009)

www.coe.int

Contact : Secrétariat du Conseil de l'Europe

Division de la société civile, Direction générale de la démocratie,
Conseil de l'Europe
1, quai Jacoutot
67075 Strasbourg Cedex – France
Tél : +33 (0)3 88 41 31 07 – Fax : +33 (0)3 88 41 37 82
e-mail : ngo-unit@coe.int

Responsable d'édition :

Catherine Sophie Dimitroulias
Vice-présidente de la Conférence des OING
en charge de la communication

© Conférence des OING du Conseil de l'Europe, 2012



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFÉRENCE DES OING
DU CONSEIL DE L'EUROPE



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE